



Contrat de Rivière « Bléone et affluents »

2015 – 2020

Tome 1

Document de synthèse

Démarche portée par :



Démarche soutenue par :



Crédits photo :

SMAB sauf vues aériennes (Matthieu COLIN www.photographeAerien.com pour Agence de l'eau)

SOMMAIRE

PREAMBULE - COMPOSITION DU DOSSIER	1
I. LES ETAPES DE LA CONSTRUCTION DU CONTRAT DE RIVIERE	2
I.1. PHASE D'EMERGENCE	2
I.2. LA CANDIDATURE DU CONTRAT DE RIVIERE	2
I.3. LES ETUDES COMPLEMENTAIRES.....	2
I.4. LA VALIDATION DU CONTRAT DE RIVIERE EN COMITE DE RIVIERE	2
I.5. LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIERE	2
II. LES ACTEURS DU CONTRAT DE RIVIERE.....	3
II.1. LE COMITE DE RIVIERE « BLEONE ET AFFLUENTS ».....	3
II.2. LE SMAB, PORTEUR DU PROJET ET ANIMATEUR DE LA DEMARCHE	3
II.3. LES MAITRES D'OUVRAGE DU CONTRAT	4
II.4. LES PARTENAIRES FINANCIERS	4
III. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE, LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE	5
IV. LA SYNTHESE DU PROGRAMME D'ACTION DU CONTRAT DE RIVIERE	6
IV.1. NOTE PREALABLE CONCERNANT LE PHASAGE DES ACTIONS	6
IV.2. SYNTHESE PAR VOLET.....	6
IV.2.1. <i>Volet A – Qualité de l'eau</i>	7
IV.2.2. <i>Volet B1 – Milieux naturels</i>	9
IV.2.3. <i>Volet B2 – Risques</i>	10
IV.2.4. <i>Volet B3 – Ressource en eau</i>	12
IV.2.5. <i>Volet C1 – Valorisation et sensibilisation</i>	14
IV.2.6. <i>Volet C2 - Gouvernance</i>	15

PREAMBULE - COMPOSITION DU DOSSIER

Le présent projet de Contrat de Rivière « Bléone et affluents » est présenté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB), structure animatrice de la démarche.

Il est composé de 4 tomes :

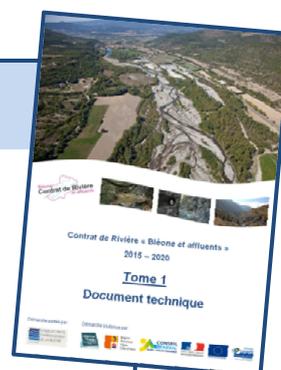
Tome 1 – Document de synthèse

- Etapes de la construction
- Acteurs impliqués
- Diagnostic du territoire, enjeux et objectifs
- Synthèse du programme d'actions



Tome 2 – Document technique

- Contexte et motivation de la démarche
- Etat des lieux du bassin versant
- Objectifs à atteindre et problématiques à résoudre sur le bassin
- Stratégie du Contrat (objectifs et contenu)
- Contribution du Contrat aux SDAGES
- Mise en œuvre, animation et suivi du Contrat



Tome 3 – Cahier des fiches actions

- Récapitulatif des actions par volet
- Fiches actions par volet



Tome 4 – Document contractuel

- Contenu du Contrat
- Engagement des partenaires
- Contrôle, révision et résiliation
- Signatures des maîtres d'ouvrage et des financeurs



I. LES ETAPES DE LA CONSTRUCTION DU CONTRAT DE RIVIERE

I.1. PHASE D'EMERGENCE

La démarche de Contrat de Rivière sur la Bléone et ses affluents a débuté en 2009 par une délibération des membres du Comité Syndical.

De nombreuses rencontres ont alors été organisées par le SMAB pour mobiliser les acteurs du territoire sur ce projet.

I.2. LA CANDIDATURE DU CONTRAT DE RIVIERE

Le 21 janvier 2011, le Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée émet un avis favorable à la poursuite de l'élaboration du dossier définitif.

Le dossier de candidature a permis :

- De dresser un diagnostic détaillé des atouts et faiblesses du bassin versant du point de vue de la qualité des milieux aquatiques, de la ressource en eau, du risque d'inondation.
- De fixer des objectifs de gestion collégialement validés.
- De définir les études complémentaires nécessaires pour mieux appréhender les actions à mettre en œuvre.

I.3. LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

A partir de 2011, le SMAB, la Chambre d'Agriculture 04, le Conseil Départemental 04 et la DDT 04 ont porté 15 études complémentaires. Elles ont permis :

- ⇒ d'étayer ou d'actualiser l'état des lieux et le diagnostic du bassin,
- ⇒ de préciser les actions prioritaires à inscrire au programme d'actions du Contrat.

L'ensemble des volets du Contrat ont été traités. Toutes les études ont été finalisées en 2014.

I.4. LA VALIDATION DU CONTRAT DE RIVIERE EN COMITE DE RIVIERE

Le Comité de Rivière s'est réuni le 16 mars 2015 pour approuver le Contrat de Rivière.

I.5. LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIERE

La signature du Contrat de Rivière par l'ensemble des maîtres d'ouvrages et partenaires financiers a eu lieu de 16 octobre 2015.

II. LES ACTEURS DU CONTRAT DE RIVIERE

II.1. LE COMITE DE RIVIERE « BLEONE ET AFFLUENTS »

Le Comité de Rivière est composé de 3 collèges :

- ⇒ Le **Collège des Collectivités territoriales** (élus) : il regroupe les 26 communes du bassin versant, les 5 Communautés de Communes ainsi que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB).
- ⇒ Le **Collège des usagers** : il regroupe la Chambre de Commerce et d'Industrie, Electricité de France (EDF), l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM), la Chambre d'Agriculture des AHP, la Fédération Départementale des structures d'Irrigation Collective (FDSIC 04), l'AAPPMA de Digne "La Bléone", la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Alpes de Haute Provence, le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA (CEN), France Nature Environnement FNE 04 / UDVN 04, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) et la Réserve Géologique de Haute Provence.
- ⇒ Le **Collège des représentants des services de l'État** : il regroupe l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Départementale du Territoire (DDT), la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIR MED), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), l'Office National de la Forêt (ONF), l'Office Nationale des Eaux et des Milieux Aquatiques (ONEMA), la Préfecture des Alpes de Haute Provence et Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD / EPTB).

II.2. LE SMAB, PORTEUR DU PROJET ET ANIMATEUR DE LA DEMARCHE

Pour assurer l'animation, la communication et la gestion du Contrat de Rivière, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Bléone (SMAB) s'est naturellement porté animateur de la démarche.

Pendant la phase d'élaboration du Contrat, le SMAB a assuré la mobilisation des acteurs et la construction du dossier de candidature puis du dossier définitif.

Pour la prochaine étape, celle de la mise en œuvre effective du Contrat, le SABA :

- assurera le suivi (tableau de bord) et la cohérence des actions entreprises par les autres maîtres d'ouvrage,
- pilotera les programmes des travaux relevant d'une maîtrise d'ouvrage directe,
- définira les moyens à mettre en œuvre et leur financement, en liaison étroite avec le Comité de Rivière.

Le SMAB est aujourd'hui constitué de 22 collectivités dont :

- 21 des 27 communes du bassin : Aiglun, Auzet, Barles, Beaujeu, Le Brusquet, Le Chaffaut, Champtercier, Digne les Bains, L'Escale, Les Hautes Duyes, Le Vernet, la Javie, Malijai, Mallemoisson, Marcoux, Mirabeau, Prads Haute Bléone, La Robine sur Galabre, Thoard et Verdaches. La commune du Castellard Melan a sollicité son adhésion en mars 2015.
- Le Département des Alpes de Haute Provence

II.3. LES MAITRES D'OUVRAGE DU CONTRAT

Le Comité de Rivière Bléone et affluents via sa cellule d'animation technique (le SMAB) est chargé d'assurer la bonne mise en œuvre et la coordination des actions du Contrat.

Chaque maître d'ouvrage du Contrat reste toutefois responsable de la réalisation des actions qui le concernent.

34 maîtres d'ouvrage portent des actions du Contrat :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Association A fleur de Pierre, ⇒ Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – AAPPMA « La Bléone », ⇒ Association France Nature Environnement – FNE 04, ⇒ Association GESPER, ⇒ Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement – CPIE Alpes de Provence, ⇒ Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence, ⇒ Communauté de Communes Asse Bléone Verdon, ⇒ Commune d'Aiglun, ⇒ Commune d'Auzet, ⇒ Commune de Barras, ⇒ Commune de Beaujeu, ⇒ Commune de Champtercier, ⇒ Commune de Digne les Bains, ⇒ Commune de Draix, ⇒ Commune de la Javie, ⇒ Commune de la Robine sur Galabre, ⇒ Commune de Malijai, ⇒ Commune de Mallemoisson, | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Commune de Marcoux, ⇒ Commune de Mirabeau, ⇒ Commune de Prads Haute Bléone, ⇒ Commune de Thoard, ⇒ Commune de Verdaches, ⇒ Commune du Brusquet, ⇒ Commune du Vernet, ⇒ Conseil Départemental des AHP, ⇒ Conservation d'Espace Naturels Provence Alpes Côte d'Azur – CEN PACA ⇒ Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute Provence, ⇒ EDF, ⇒ Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Alpes de Haute Provence (FDAAPPMA 04), ⇒ Fédération du BTP 04, ⇒ Région Provence Alpes Côte d'Azur, ⇒ Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB). ⇒ Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance (SMAVD), |
|--|--|

II.4. LES PARTENAIRES FINANCIERS

Les 119 actions du Contrat de Rivière Bléone et affluents bénéficient du soutien technique et financier des partenaires suivants :

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- Le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence,
- La Région Provence Alpes Côte d'Azur,
- L'Union Européenne.

	Montant total en €	Maîtres d'ouvrage				
Montant par financeurs	23 294 576	6 593 479	8 587 392	2 001 744	1 053 163	5 060 000
Pourcentage de participation	-	28.3 %	36.9 %	8.6 %	4.5 %	21.7 %

III. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE, LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE

Volet A - Qualité des eaux

Diagnostic :

La qualité des eaux superficielles est globalement satisfaisante notamment en raison des efforts consentis par les collectivités en matière d'assainissement. La mise en service de la station de Digne en 2010 a largement contribué à améliorer cette qualité des eaux sur la basse Bléone. Des pollutions ponctuelles (station d'épuration) et/ou diffuses (pesticides, hydrocarbures) sont toutefois identifiées.

Enjeu :

Lutter contre les pollutions et restaurer la qualité des eaux pour tendre vers le bon état chimique et écologique des eaux superficielles et souterraines

Objectifs :

A.1 - Poursuivre des efforts accomplis en matière de traitement des rejets domestiques pour tendre vers le bon état chimique et écologique des eaux superficielles et souterraines

A.1.1. Améliorer l'assainissement des collectivités déjà pourvues de systèmes de collecte et de traitement collectif (stations, réseaux)

A.1.2. Mettre en place des systèmes de traitement adaptés pour les villages, les hameaux et l'habitat dispersé (système de traitement collectif, raccordement aux installations existantes ou assainissement autonome selon contraintes et intérêts)

Volet B1 - Milieux naturels

Diagnostic :

Les milieux naturels sont riches et variés notamment en raison de la topographie naturelle et de l'histoire humaine de la vallée (hautes et moyennes montagnes, plateaux à caractères plus méditerranéen, plaines alluviales fertiles). Les milieux aquatiques et alluviaux présentent un fort intérêt patrimonial notamment car ils abritent des espèces et des habitats rares, remarquables et très spécifiques. Les adoux sont à considérer comme de véritables « perles » pour la vallée. La dynamique fluviale active est le pilier de cette richesse environnementale puisqu'elle contribue à maintenir une grande diversité dans les habitats.

Enjeu :

Gérer et restaurer les milieux aquatiques et alluviaux pour atteindre le bon état écologique

Objectifs :

B1.1 - Maintenir et protéger la qualité des milieux et le potentiel écologique que représente l'hydrosystème Bléone

B1.2 - Améliorer la fonctionnalité biologique des milieux dégradés et favoriser la dynamique alluviale naturelle

B1.2.a - Restaurer les milieux alluviaux (aquatiques et terrestres) et mettre en place une gestion adaptée des milieux

B1.2.b - Restaurer la continuité écologique sur la Bléone et ses affluents

B1.3 - Améliorer les connaissances pour mieux gérer les espèces et les milieux et permettre un suivi des actions du Contrat de Rivière

Volet B2 - Risques naturels

Diagnostic :

Les crues sont torrentielles et violentes. Les rivières du bassin sont peu instrumentées (une seule station sur le Bès). Les principaux enjeux humains sont localisés aux traversées de zones urbaines (la Javie, Digne, Chaffaut, Aiglun, Malijai). De nombreuses digues existent pour protéger les populations. Les principaux ouvrages sont localisés le long de la Bléone à Digne les Bains.

Enjeu :

Prévenir les inondations et protéger les biens et les personnes en considérant les fonctionnalités biologiques des cours d'eau

Objectifs :

B2.1 - Poursuivre la politique globale de gestion des cours d'eau basée sur la définition d'objectifs sectorisés

B2.2 - Assurer une protection contre les inondations en cohérence avec les enjeux

B2.2.a - Assurer la pérennité des ouvrages de protection existants en régularisant leurs situations administratives et foncières

B2.2.b - Assurer la protection des personnes et des infrastructures aujourd'hui soumises à des risques identifiés

B2.2.c - Assurer un suivi de l'évolution des lits

B2.3 - Développer la prévention et la gestion de crise à l'échelle du bassin en matière de risque inondation

Volet B3 - Ressources en eau

Diagnostic :

Les cours d'eau présentent un régime hydrologique nivo-pluvial à forte influence méditerranéenne. Les étiages y sont, selon les années, assez marqués. Certains sous-bassins comme celui des Duyes, subissent des déficits naturels. A ces déficits hydrologiques naturels, s'ajoutent des pressions de prélèvements pour les usages domestiques (alimentation en eau potable) mais surtout agricole (81 % de prélèvements). En dehors des Duyes, le bassin n'est pas déficitaire ; la demande en eau est aujourd'hui satisfaite. On indiquera toutefois deux points de vigilance sur la Bléone : la zone des captages de Digne et la traversée de Digne (plusieurs gros canaux d'arrosage).

Enjeu :

Prévenir les inondations et protéger les biens et les personnes en considérant les fonctionnalités biologiques des cours d'eau

Objectifs :

B3.1. Organiser une gestion harmonieuse de la ressource en eau en garantissant un débit des cours d'eau qui soit durablement compatible avec la satisfaction de tous les usages (agriculture, AEP, Pêche, ...) dans le respect des équilibres naturels

B3.1.a. Mettre en place une gestion concertée et durable de la ressource

B3.1.b. Réduire les pressions sur les débits d'étiage de la Bléone par des économies en eau (modernisation des installations / modification des pratiques)

B3.2 - Pérenniser et sécuriser l'alimentation en eau potable des collectivités

B3.2.a. Sécuriser l'alimentation en eau potable des communes vis-à-vis des risques de pollutions

B3.2.b. Sécuriser l'alimentation en eau potable des communes en diversifiant les ressources utilisées

Volet C1 – Valorisation et sensibilisation

Diagnostic :

En plus de son patrimoine naturel exceptionnel, la vallée présente un autre atout majeur : la beauté de ses rivières et des paysages. La morphologie en tresses de la Bléone et de ses affluents est, à ce titre, particulièrement remarquable notamment en raison de la raréfaction de ce type de rivières en France et en Europe suite aux aménagements drastiques des cours d'eau.

Enjeu :

Mettre en valeur les milieux et les paysages et développer des outils de sensibilisation du grand public

Objectifs :

C1.1. Valoriser le patrimoine naturel et les paysages du bassin sur le plan touristique

C1.2. Développer la communication et la sensibilisation sur les thématiques liées à l'eau et plus largement au Développement Durable

C1.2.a. Développer une conscience environnementale par l'éducation au Développement Durable (écoles, collèges, lycées)

C1.2.b. Organiser la communication sur le Contrat de Rivière et l'action du SMAB pour mieux impliquer les acteurs locaux à la démarche

C1.2.c. Développement d'outils de sensibilisation des acteurs locaux (élus, groupes socio-professionnels, riverains...) et du grand public à la notion de gestion intégrée de l'eau et au Développement Durable

Volet C2 – Gouvernance

Enjeu :

Coordonner, animer et suivre du Contrat de Rivière

Objectifs :

C2.1. Pérenniser la gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin

C2.1.a. Assurer la coordination du Contrat de Rivière

C2.1.b. Assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités

C2.1.c. Conforter le rôle et les moyens de la structure de gestion de bassin qu'est le SMAB

C2.2. Suivre et évaluer les actions entreprises

IV. LA SYNTHÈSE DU PROGRAMME D'ACTION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

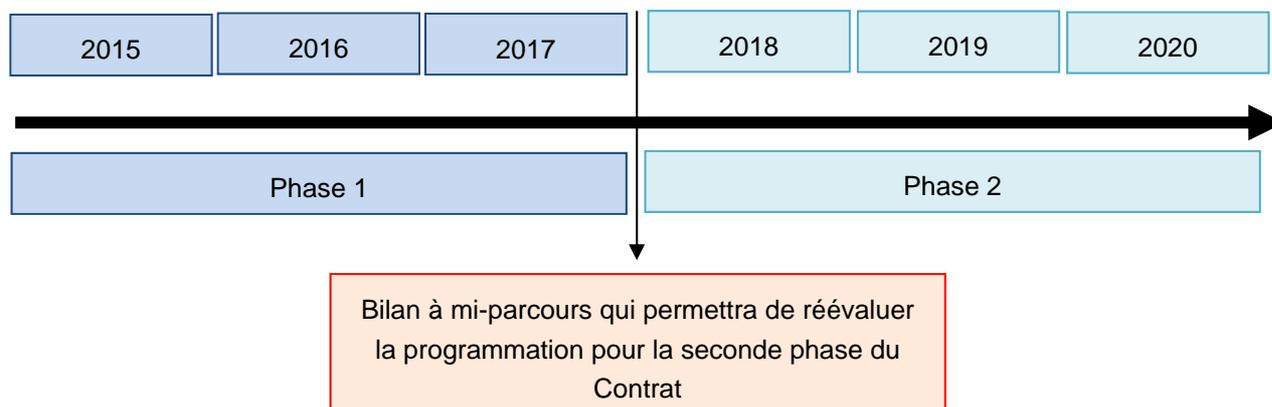
IV.1. NOTE PREALABLE CONCERNANT LE PHASAGE DES ACTIONS

Le Contrat de Rivière Bléone et affluents se caractérise par :

- ⇒ une durée globale de 6 années entre 2015 et 2020,
- ⇒ une contractualisation en 2 temps.

Sur la base d'un engagement global, la contractualisation se fera, dans un premier temps sur les actions « mûres », prêtes à être engagées et donc inscrites dans la **phase 1** du programme d'action du Contrat avec une réalisation 2015-2017.

Lors du bilan mi-parcours, un avenant permettra d'inscrire les actions pour lesquelles, actuellement, les maîtres d'ouvrages manquent de visibilité technique et/ou financière.



IV.2. SYNTHÈSE PAR VOLET

Le Contrat comprend 119 actions

portées par 35 maîtres d'ouvrage

pour un montant total d'environ 23,3 millions d'€uros répartis de la façon suivante :

Volet	Nombre d'actions	Total (€)
Volet A	24	5 806 720
Volet B1	15	10 788 867
Volet B2	27	2 452 800
Volet B3	25	2 889 941
Volet C1	19	416 248
Volet C2	9	940 000
TOTAL	119	23 294 576

IV.2.1. Volet A – Qualité de l'eau

Thème	N° de l'action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	Phasage	Cout (€)	Financement prévisionnel
Réalisation de Schéma Directeur d'Assainissement ou autres étude/diagnostic	A_1	Diagnostic des réseaux de collecte des eaux usées de la Commune de Champtercier et étude de faisabilité du déversoir d'orage	Mairie de Champtercier	1	Phase 1	50 000 €HT	50 % AE 30 % D
	A_2	Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement et d'une étude préalable à la réhabilitation de la station d'épuration de Draix	Mairie de Draix	1	Phase 1	25 000 €HT	
	A_3	Diagnostic du réseau de transfert et de collecte des eaux usées du quartier du Moulin à La Javie	Mairie de la Javie	1	Phase 1	4 000 €HT	
	A_4	Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune de Verdaches	Mairie de Verdaches	1	Phase 1	12 000 €HT	
Travaux sur stations d'épuration existantes	A_5	Travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration d'Aiglun	Mairie d'Aiglun	2	Phase 1	62 130 €HT	30 % AE 30 % D (E) (CP)
	A_6	Requalification de la station d'épuration d'Auzet (250 EH)	Mairie d'Auzet	1	Phase 1	320 000 €HT	26.48 % AE 12.56 % D (E) (CP) (B)
	A_7	Réhabilitation de la station d'épuration d'Esclangon à la Javie (50-60 EH)	Mairie de la Javie	2	Phase 2	60 000 €HT	30 % AE 26.50 % D (E) (CP)
	A_8	Aménagement d'une Zone de Rejet Intermédiaire (ZRI) en aval de la station d'épuration de Mirabeau	Mairie de Mirabeau	2	Phase 1	PM	/
	A_9	Remplacement de la station d'épuration actuelle de Mirabeau (450 à 500 EH)	Mairie de Mirabeau	1	Phase 2	500 000 €HT	26.57 % AE 12.66 % D (E) (CP) (B)
	A_10	Remplacement de la station d'épuration actuelle du Vernet (1200 EH)	Mairie du Vernet	1	Phase 1	700 000 €HT	30 % AE 16.46 % D (E) (CP) (B)
	A_11	Travaux de réhabilitation de la station de traitement du CFPPA de Carmejane	Région PACA	2	Phase 1	450 000 €HT	30 % AE (CP)

Travaux sur les réseaux (limitation des entrées d'eaux parasites)	A_12	Travaux de réduction des eaux claires parasites sur le réseau de Champtercier (y compris la mise en place d'un déversoir d'orage)	Mairie de Champtercier	1	Phases 1 et 2	520 000 €HT	30 % AE 30 % D (E) (CP)
	A_13	Travaux d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de la Robine sur Galabre par la limitation des entrées d'eaux parasites	Mairie de la Robine sur Galabre	2	Phase 1	90 000 €HT	
	A_14	Travaux de rénovation des réseaux vétustes pour limiter les eaux claires parasites sur le réseau de Malijai	Mairie de Malijai	1	Phase 1	45 000 €HT	
	A_15	Travaux de rénovation des réseaux pour limiter les eaux claires parasites sur le réseau de Mallemoisson	Mairie de Mallemoisson	1	Phase 1	196 590 €HT	
	A_16	Rénovation des réseaux de collecte des eaux usées à Marcoux	Mairie de Marcoux	2	Phase 1	150 000 €HT	
	A_17	Réfection des réseaux humides dans la traversée du village de Prads Haute Bléone	Mairie de Prads Haute Bléone	3	Phase 2	400 000 €HT	
	A_18	Mise en séparatif de la rue de la Grande débauche à Thoard	Mairie de Thoard	2	Phase 1	236 000 €HT	
	A_19	Travaux d'élimination des eaux claires parasites permanentes sur le réseau du Brusquet	Mairie du Brusquet	1	Phase 1	115 000 €HT	
	A_20	Travaux de réduction des eaux claires parasites sur le réseau du Vernet	Mairie du Vernet	1	Phase 1	200 000 €HT	
	A_21	Réduction des arrivées d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement de Digne les Bains	Régie Dignoise des Eaux	1	Phases 1 et 2	450 000 € HT	
Construction de nouvelles installations	A_22	Réalisation d'une unité de traitement collectif pour le village de Beaujeu (25 EH)	Mairie de Beaujeu	2	Phase 1	105 000 € HT	10 % AE 26.43 % D (E) (CP)
	A_23	Raccordement, à la station d'épuration de la Javie, du hameau du Clucheret (50 habitants) à Beaujeu	Mairie de Beaujeu	3	Phase 2	516 000 €HT	30 % AE 30 % D (E) (CP)
	A_24	Réalisation d'une unité de traitement collectif pour le hameau de Chavailles à Prads Haute Bléone	Mairie de Prads Haute Bléone	3	Phase 2	600 000 €HT	
TOTAL DES 24 ACTIONS DU VOLET A						5 806 720 €	

IV.2.2. Volet B1 – Milieux naturels

Thèmes des actions	N° de l'action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	Phasage	Cout (€)	Financement prévisionnel
/	B1_1	Création d'un Conservatoire de l'Ecrevisse à pattes blanches sur le site de St Benoit à Digne les Bains	AAPPMA "La Bléone"	1	2015-2017	4 950 €HT	/
Zones humides	B1_2	Animation pour l'émergence d'actions en faveur de la préservation et de la restauration de zones humides	CEN PACA	2	2015-2020	PM	/
Adoux	B1_3	Réactivation du Comité de Gestion de l'adou de la Marine classés en Arrêté de Protection de Biotope (APB) et élaboration d'un plan de gestion du milieu	SMAB	1	2015-2016	PM	/
	B1_4	Création du "Comité de Gestion" de l'adou des Faïsses classé en Arrêté de Protection de Biotopes (APB) et élaboration d'un plan de gestion du milieu	SMAB	1	2015-2016	PM	/
	B1_5	Travaux d'entretien et de restauration des adoux par le SMAB	SMAB	2	2015-2020	30 000 €TTC	30 à 50 % AE 30 à 50 % R
	B1_6	Travaux d'entretien et de restauration des adoux par l'AAPPMA et la FDAAPPMA	AAPPMA "La Bléone" / FDAAPPMA	2	2015-2020	30 000 €HT	30 à 50 % AE 30 % R
Continuités écologiques	B1_7	Etude d'impact relative aux travaux d'aménagement des seuils transversaux (projet de rétablissement des continuités écologiques)	SMAB	1	2015-2016	100 000 €TTC	80 % AE
	B1_8	Aménagement du seuil du Grand Pont sur la Bléone	SMAB	1	2017	1 640 000 €HT	40 à 80 % AE 0 à 40 % EU
	B1_9	Arasement complet du seuil du Pont des Chemins de Fer sur la Bléone	SMAB	1	2018	3 000 000 €TTC	50 à 80 % AE 0 à 50 % EU 0 à 20 % R
	B1_10	Arasement complet du seuil de la canalisation eaux usées de Digne	SMAB	1	2018-2019	5 200 000 € TTC	50 à 80 % AE 0 à 50 % EU 0 à 20 % R
	B1_11	Abaissement partiel du seuil du pont Beau de Rochas sur la Bléone	SMAB	1	2020	700 000 €HT	40 à 80 % AE 0 à 40 % EU
	B1_12	Etude d'opportunité et de faisabilité pour l'installation d'un ouvrage de franchissement piscicole au barrage de Malijai	EDF	2	2018	PM	/
Suivi piscicole	B1_13	Assurer un suivi piscicole des opérations de rétablissement des continuités écologiques	FDAAPPMA	1	2015-2020	22 145 €HT	50 % AE 30 % R
Connaissances	B1_14	Accroître le réseau de suivi piscicole du bassin à la Bléone amont	FDAAPPMA	2	2015-2019	1 772 €HT	/
	B1_15	Réalisation d'un inventaire des populations d'écrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes) sur le bassin versant de la Bléone	AAPPMA "La Bléone" / FDAAPPMA	3	2018-2020	NC	/
TOTAL DES 15 ACTIONS DU VOLET B1						10 788 867 €	

IV.2.3. Volet B2 – Risques

Thèmes des actions	N° de l'action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	Phasage	Cout (€)	Financement prévisionnel
Entretien rivières	B2_1	Elaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits	SMAB	1	2015-2016	10 000 €TTC	30 % AE (*) 50% R
	B2_2	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits	SMAB	2	2016-2020	600 000 €TTC	
Diagnostic / surveillance digues	B2_3	Surveillance de la digue de la ZAE Espace Bléone à Aiglun	SMAB	2	2016-2020	15 500 €HT	30 % AE (*) 25% R 25 % D
	B2_4	Diagnostic et surveillance de la digue de la Fontaine de l'Ours à Auzet	SMAB	1	2016-2020	42 500 €HT	
	B2_5	Diagnostic et surveillance des digues de Bléone à Digne les Bains	SMAB	1	2015-2020	482 000€HT	
	B2_6	Diagnostic et surveillance des digues du ravin de Farine à Digne les Bains	SMAB	2	2018	60 000 €HT	
	B2_7	Diagnostic et surveillance des digues de la Bléone et de l'Arigéol à la Javie	SMAB	1	2015-2020	152 400 €HT	
	B2_8	Diagnostic et surveillance de la digue du château à Malijai	SMAB	2	2016-2020	34 200 €HT	
	B2_9	Diagnostic et surveillance des digues du Ponteillard et des Cathelières à Mallemoisson	SMAB	2	2016-2020	76 500 €HT	
Travaux protections	B2_10	Travaux d'aménagement du ravin de la Caranche à Champtercier	SMAB	2	2018	60 000 €HT	30 % D
	B2_11	Travaux de confortement de berge au droit de la station d'épuration de Digne les Bains	SMAB	1	2015-2016	110 000 €HT	30 % AE (*) 25 % R 25 % D
	B2_12	Travaux urgents de sécurisation de la digue des Arches à Digne les Bains	SMAB	1	2016	210 000 €T	30 % AE (*) 25 % R 15 % D
	B2_13	Travaux de mise en conformité de la digue dans la traversée de la Javie	SMAB	2	2017	44 000 €HT	30 % D
	B2_14	Travaux de gestion des ruissellements de versants en rive gauche du torrent de l'Aiguebelle à Esclangon (Commune de la Javie)	SMAB	2	2015-2016	45 000 €HT	30 % D

	B2_15	Travaux urgents de confortement de la digue amont rive droite du pont de la RD900 sur l'Arigéol à la Javie	SMAB	1	2015-2016	110 000 €HT	30 % AE (*) 25 % R 25 % D
	B2_16	Travaux de curage du Ponteillard en aval du pont de la RN 85 à Mallemoisson - 2nd intervention	SMAB	2	2017	20 000 €HT	25 % R 30 % D
	B2_17	Travaux de confortement de berge sur le Ponteillard en aval rive droite du pont de la RD17 à Mallemoisson	SMAB	2	2015	35 000 €HT	25 % R 30 % D
	B2_18	Travaux de confortement de l'égout de Verdaches le long du Mardaric	SMAB	2	2015	25 500 €HT	30 % AE (*) 30 % D
Etudes hydrauliques	B2_19	Etude hydraulique du torrent du Rouveiret à Digne les Bains	SMAB	2	2016	25 000 €HT	40 % R 30 % D
	B2_20	Etude relative à l'impact du retour du transit sédimentaire dans le secteur de Malijai	SMAB	2	2015-2016	40 000 €HT	40 % R (sous condition) 30 % D
/Suivis topographiques	B2_21	Suivi topographique des lits des cours d'eau du bassin	SMAB	1	2016-2020	205 200 €TTC	50 % AE 30 % R
	B2_22	Suivi topographique de la confluence Bléone / Durance	SMAVD	1	2016	PM	/
	B2_23	Suivi topographique du lit de la Bléone suite à la déconstruction du barrage de Trente pas	EDF	1	2016-2020	PM	/
Connaissances débits	B2_24	Etude préliminaire à l'implantation d'une (ou deux) station(s) hydrométrique(s) sur la Bléone	SMAB	1	2015-2016	PM	/
	B2_25	Implantation d'une station hydrométrique sur le torrent des Eaux Chaudes à Digne les Bains	SMAB	1	2015-2016	25 000 €HT	30 % AE (*) 40 % R 10 % D
	B2_26	Implantation d'une station hydrométrique sur le torrent du Mardaric à Digne les Bains	SMAB	1	2015-2016	25 000 €HT	
	B2_27	Exploitation opérationnelle de la plateforme RHYTMME (Risques Hydrométéorologiques en Territoires de Montagne et Méditerranéens)	SMAB	2	2015-2020	PM	
TOTAL DES 27 ACTIONS DU VOLET B2						2 452 800 €	

IV.2.4. Volet B3 – Ressource en eau

Thèmes des actions	N° de l'action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	Phasage	Cout (€)	Financement prévisionnel
Gestion concertée de la ressource	B3_1	Création et animation d'une instance pour une gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant	DDT 04	1	2015-2020	PM	/
	B3_2	Organisation de la gestion de l'eau d'irrigation sur le bassin des Duyes	Chambre d'Agriculture des AHP	1	2015-2017	PM	/
Réalisation/actualisation des Schémas Directeurs d'Adduction en Eau Potable (planification)	B3_3	Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable de la Commune de Draix	Mairie de Draix	1	2015	12 000 €HT	50 % AE 30 % D
	B3_4	Actualisation du Schéma Directeur d'alimentation en eau potable de la commune de la Robine sur Galabre	Mairie de la Robine sur Galabre	1	2015	12 000 €HT	
	B3_5	Réalisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable de la Commune de Verdaches	Mairie de Verdaches	1	2015	12 000 €HT	
Economies d'eau sur les prélèvements domestiques (AEP) / Renouvellement de réseaux	B3_6	Réhabilitation du réseau d'adduction en eau de la Commune d'Aiglun (secteur du Collet et du Fergons)	Mairie d'Aiglun	1	2016	176 900 €HT	30 % AE (E)
	B3_7	Mise en place de la tarification binôme sur la Commune d'Auzet	Mairie d'Auzet	2	2016	130 000 €HT	30 % AE (E)
	B3_8	Travaux de rénovation des conduites d'adduction en eau potable à la Draix (section captage / réservoir)	Mairie de Draix	1	2016-2017	75 000 €HT	30 % AE 40 % D (E)
	B3_9	Travaux de réorganisation et d'amélioration du réseau de distribution à Malijai	Mairie de Malijai	2	2018-2019	45 000 €HT	30 % AE 30 % D (E)
	B3_10	Travaux de réfection des réseaux d'adduction et de distribution du réseau du Serre à Thoard	Mairie de Thoard	2	2018	NC	30 % AE 30 % D (E)
	B3_11	Travaux de réfection du réseau d'adduction en eau potable aux Bourres à Thoard	Mairie de Thoard	3	2019	NC	
	B3_12	Réfection des réseaux d'adduction et de distribution de Digne les Bains - Tranche II	Régie Dignoise des Eaux	1	2016-2019	PM	AE et D pour mémoire
Economies d'eau sur les autres usages	B3_13	Réfection du système d'arrosage du golf des Lavandes	Mairie de Digne les Bains	1	2015-2017	1 380 000 €HT	En attente compléments d'informations du porteur

Engagement des procédures de régularisation des prélèvements AEP	B3_14	Réalisation de la procédure de régularisation administrative des captages de Draix	Mairie de Draix	1	2016	24 000 €HT	14 500 € AE 6 400 € D
	B3_15	Réalisation de la procédure de régularisation administrative du captage de Mallemoisson	Mairie de Mallemoisson	1	2015	15 000 €HT	7 250 € AE 3 200 € D
	B3_16	Réalisation de la procédure de régularisation administrative des 2 sources de la Commune de Mirabeau	Mairie de Mirabeau	1	2015	24 000 €HT	14 500 € AE 6 400 € D
	B3_17	Réalisation de la procédure de régularisation administrative des différentes ressources de la commune de la Robine sur Galabre	Mairie de la Robine sur Galabre	1	2015	48 000 €HT	29 000 € AE 12 800 € D
Travaux de sécurisation des prélèvements	B3_18	Mise en œuvre des périmètres de protections réglementaires de la source des Pelots à Barras	Mairie de Barras	1	2016	16 500 €HT	50 % AE 30 % D (E)
	B3_19	Transfert des eaux du captage de Font de Toni (hameau de Boullard) vers le hameau du Clucheret à Beaujeu	Mairie de Beaujeu	1	2015-2016	450 000 €HT	
	B3_20	Réhabilitation du captage du Touron (Saint Pierre) à Beaujeu	Mairie de Beaujeu	1	2015-2016	120 000 €HT	30 % AE 40 % D (E)
	B3_21	Mise en œuvre des périmètres de protections réglementaires sur les sources de la commune de Champtercier	Mairie de Champtercier	1	2016	70 000 €HT	50 % AE 30 % D (E)
	B3_22	Sécurisation et amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée par la Commune du Vernet	Mairie du Vernet	1	2015	75 541 €HT	30 % AE 30 % D (E)
Ressources de substitution	B3_23	Réalisation d'une étude préliminaire pour mieux connaître les ressources en eau dans le secteur de Salomon à Champtercier	Mairie de Champtercier	3	2019	4 000 €HT	30 % AE 40 % D
	B3_24	Raccordement de la source de la Rochecorbierre (nouvelle ressource) au réseau communal à Draix	Mairie de Draix	2	2017	50 000 €HT	30 % AE 40 % D (E)
	B3_25	Acquisition foncière des terrains à proximité du forage de la Partie	Mairie de Malijai	1	2015	150 000 €HT	80 % AE (*)
TOTAL DES 25 ACTIONS DU VOLET B3						2 889 941 €	

IV.2.5. Volet C1 – Valorisation et sensibilisation

Thème	N° de l'action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	Phasage	Cout (€)	Financement prévisionnel
Label Rivières sauvages	C1_1	Etude d'opportunité et de faisabilité d'une labellisation "Rivières sauvages" sur les cours d'eau du bassin	SMAB	1	2015-2017	PM	/
Public scolaire	C1_2	« A l'école de la Bléone »	CPIE Alpes de Provence	1	2015-2020	100 928 €HT	50 % AE (CP) (*) 30% R
Grand public	C1_3	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication par le SMAB	SMAB	1	2015-2020	23 920 €TTC	
	C1_4	Exposition itinérante "Bléone et affluents"	CPIE Alpes de Provence	1	2015-2019	106 000 €HT	
	C1_5	Cycle de conférences, visites et débats sur les thèmes de l'urbanisation, des zones humides, de l'agriculture, des changements climatiques et des forêts	FNE 04	1	2015-2017	15 000 €HT	
	C1_6	Information et sensibilisation du grand public à l'utilisation des pesticides	A fleur de pierre	1	2015-2017	23 600 €HT	50 % AE 30 % R
	C1_7	Adaptation, édition et diffusion du guide "Jardiner sans pesticides"	SMAB	1	2015-2016	3 600 €TTC	
	C1_8	Actions de sensibilisation et de mobilisation sur le thème des économies d'eau	GESPER	1	2015-2017	35 950 €HT	
	C1_9	Opération "Bléone Propre"	CCABV	1	2015-2017	PM	/
C1_10	Festival de la biodiversité " Inventerre " - Edition 2016 sur les rivières	CCABV	1	2015-2016	60 000 €TTC	12 % DREAL 25 % AE (CP) (*) 40 % R 3% D	
Elus et personnel communal	C1_11	Formation des agents chargés de l'exploitation des stations des petites et moyennes collectivités	SATESE / CNFPT	1	2016	PM	/
	C1_12	Sensibilisation des entreprises à la problématique des dépôts sauvages issus de chantiers publics ou privés	SMAB	1	2015-2016	PM	/
	C1_13	Réunions d'information et de sensibilisation des élus et agents des collectivités territoriales sur la thématique des produits phytosanitaires	SMAB	1	2015-2016	PM	/
	C1_14	Journées techniques d'échange et d'accompagnement des collectivités pour une meilleure prise en compte de l'eau et des risques naturels dans les documents d'urbanisme	FNE 04	1	2015-2017	27 450 €HT	50 % AE (CP) 30 % R
Acteurs socio-économique	C1_15	Sensibilisation des entreprises à la problématique des dépôts sauvages issus de chantiers publics ou privés	Fédération BTPO4	1	2015-2020	19 800 €HT	30 % D
Riverains et usagers	C1_16	Réunions publiques d'information au moment de travaux sur les stations d'épurations	Communes	1	2015-2020	PM	/
	C1_17	Réunions d'informations et d'échanges sur l' "Entretien des adoux"	SMAB	1	2016-2020	PM	/
	C1_18	Réunions d'informations et d'échanges sur l' "Entretien des cours d'eau"	SMAB	1	2016-2020	PM	/
	C1_19	Réunions publiques d'information au moment de travaux sur les seuils transversaux	SMAB	1	2016-2020	PM	/
TOTAL DES 19 ACTIONS DU VOLET C1						416 248 €	

IV.2.6. Volet C2 - Gouvernance

Thème	N° de l'action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Priorité	Phasage	Cout (€)	Financement prévisionnel
Personnel	C2_1	Création d'un poste de direction / chargé de mission	SMAB	1	2015-2020	345 000 €HT	50 % AE Forfait : 36 000 € R
	C2_2	Création d'un poste de technicien de rivière	SMAB	1	2015-2020	255 000 €HT	50 % AE (*) Forfait : 36 000 € R
	C2_3	Création d'un poste de chargé de mission "étude et travaux"	SMAB	2	2018-2020	150 000 €HT	Forfait : 36 000 € R
Matériel	C2_4	Acquisition d'un véhicule, de matériel informatique, de bureau et de terrain	SMAB	1	2016	20 000 €HT	50 % AE (*)
GEMAPI	C2_5	Poursuivre et réussir le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) vers le SMAB et obtenir le label d'EPAGE	SMAB	1	2015-2016	PM	/
Suivi qualité des eaux	C2_6	Suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bléone - Campagne avant Contrat	Département 04	1	2015	50 000 €HT	50 % AE 20 % R
	C2_7	Suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bléone - Campagne fin Contrat	SMAB	3	2020	60 000 €TTC	50 % AE 30 % R
Bilans	C2_8	Elaboration du bilan mi-parcours du Contrat	SMAB	1	2017-2018	PM	/
	C2_9	Elaboration du bilan de fin du Contrat	SMAB	3	2020	60 000 €HT	50 % AE 30 % R
TOTAL DES 9 ACTIONS DU VOLET C2						940 000 €	

(CP) ATTENTION : certains pourcentages de financement sont assujettis à des coûts plafonds (CP). Ces derniers se calculant sur la base d'éléments techniques insuffisamment précis à ce jour, ils sont intégrés, pour information, dans les montants de ce tableau. Ces CP devront être précisés ultérieurement en fonction des renseignements détaillés fournis par les collectivités. La part d'autofinancement peut ainsi être majorée par rapport aux indications du tableau ci-dessous

(B) L'opération pourra faire l'objet d'une bonification sous réserve de l'enveloppe disponible et des priorités définies dans le cadre de l'accord cadre départemental » (notamment celles qui s'inscrivent dans un programme global communal pluriannuel avec gestion des réseaux).

(E) L'éligibilité des projets aux aides du Département et de l'Agence ainsi que les taux d'aides sont conditionnés au prix de l'eau (cf. Tome 3 pour détails). Cette analyse de l'éligibilité des projets et des taux à appliquer n'a pas été conduite à ce stade. Il revient aux maîtres d'ouvrage de s'assurer

(*) Aides spécifiques de l'Agence soumises à contreparties et validations en interne et en Commission Des Aides.

AE : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
D : Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence

R : Région Provence Alpes Côte d'Azur
EU : Union Européenne (FEDER)